

Circulaires 2013/2014 : N°26 (21.01.14)

Origine : le bureau national

Destinataires : Sections départementales, Syndicats, groupements, CE

Objet : C26 – CE JANVIER 2014

L'ESSENTIEL : Compte rendu de la commission exécutive nationale des 14 et 15 janvier 2014.

Vous trouverez en annexe 1 le rapport d'activité du bureau national, en annexe 2, le résumé des interventions des délégué(e)s sur ce rapport, en annexe 3 le texte adopté à l'unanimité.

La CE a abordé les points suivants :

- A la demande de la section de la Réunion une 23^{ème} région est créée conformément au règlement intérieur de la FGR/FP : la région Océan Indien
- Validation de la modification de deux règlements intérieurs départementaux
- Modifications statutaires concernant la représentation des adhérents directs parmi les délégués nationaux (circulaire à suivre)

FIN DE CIRCULAIRE (3 annexes = 9 pages)



RAPPORT D'ACTIVITE

Cher(e)s camarades

Camaraderie (c'est le cas de le dire !) solidarité (je suis bien placée pour en parler !) à la FGR, nous savons ce que c'est ! Peut-on continuer à faire le vœu, qu'un jour notre réalité concerne tous les peuples ? C'est de l'utopie bien sûr mais continuons à y croire même si la lassitude est là.

A la question banale et rituelle comment ça va ?, en ce moment, tout le monde répond : mal ou on fait aller !

On sent une atmosphère morose, pesante... et à juste titre !

Cependant au nom du bureau national et en mon nom propre, je vous présente nos vœux les plus sincères pour 2014, qu'à titre personnel les soucis, les chagrins et la maladie vous épargnent ainsi que ceux et celles qui vous sont cher(e)s !

Si seulement nos vœux pouvaient avoir une quelconque influence !

Si le changement c'est maintenant, hier déjà et aujourd'hui, on peine à le voir :

Au niveau international une guerre succède à une autre, la France se désengage d'un pays pour s'engager dans un autre, toujours aussi seule d'ailleurs. Les conflits qui s'éternisent ne font même plus parler d'eux.

Les victimes se multiplient et meurent en silence.

Le changement est aussi bien difficile à percevoir dans les pays arabes où le printemps a bien du mal à devenir été.

Pour rajouter une note de tristesse mais d'espoir en même temps, la disparition de Nelson Mandela a rappelé le chemin parcouru grâce à lui... et le chemin qu'il reste à parcourir en Afrique du Sud.

Au niveau national la crise n'en finit pas et la majorité des citoyens a le sentiment que la situation s'aggrave : situation économique avec une nouvelle vague de licenciements, sociale avec une difficulté de plus en plus grande à vivre au quotidien.

Que retenir, très succinctement, du dernier trimestre 2013 :

- La retraite chapeau des grands patrons, 21 millions refusés mais 300 000€ de retraite complémentaire par an acceptés, l'épisode des bonnets rouges qui a mis en lumière l'incompétence et l'irresponsabilité de certains patrons, le manque de discernement de beaucoup.

- Là-dessus le déchainement des éléments : tempêtes, inondations, épisodes de froid polaire de plus en plus nombreux, me semble-t-il.

- Le vote de la réforme des retraites avec une mesure phare pour les retraités, la revalorisation des pensions reportée au 1^{er} octobre, de la loi de finances 2014 avec un budget bâti sur une prévision de croissance de 0,9%, (ne lit-on pas ici et là qu'à moins de 1% de croissance le chômage ne diminue pas ?) et avec la fiscalisation de la majoration de pension pour les parents de 3 enfants, et de la loi de financement de la Sécurité sociale avec un maître mot : économies. Dans nos protestations, n'oublions pas de rappeler l'ampleur des déficits laissés par la droite ! Mais continuons de protester.

L'activité du président de la République je n'en parlerai pas. (il cause en ce moment même !)

Je parlerai seulement de l'activité de la FGR.

Il n'y a pas eu d'action commune inter UCR... pour cause de réforme des retraites.

Peut-on en espérer une sur le pouvoir d'achat en avril ? Le report de la revalorisation en octobre ne peut s'accepter sans réaction.

Mais les rencontres avec nos partenaires continuent fort heureusement, deux rencontres avec les UCR, deux avec le Pôle.

Même si l'action commune est plus difficile en ce moment, les relations et les échanges entre nous restent fructueux et enrichissants pour les uns et pour les autres.

La désunion syndicale ne nous facilite pas la vie.

L'action du 10 septembre en est l'illustration.

La déclaration commune, en cours d'élaboration CGT, CFDT, UNSA et FSU sur l'emploi et le pouvoir d'achat sera plus facile à soutenir.

Communiqués de presse, courrier aux parlementaires sur la réforme des retraites, audiences à propos de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement... qui se multiplient et enfin la préparation de la nouvelles motion revendicative (28 envois d'amendements) et les groupes de travail qui vont « travailler » en février.

FONCTION PUBLIQUE

Rapport Fonction Publique 2012

Ce sont 99 757 agents des trois fonctions publiques (État, Territoriale et Hospitalière) qui sont partis en retraite en 2012 alors que 191 638 étaient partis en 2011. Cette chute s'explique, pour une large part, par la fin en 2011 du dispositif particulier de départ des mères de 3 enfants mais aussi par le recul de l'âge possible de départ après la réforme de 2010.

Si l'on ne tient pas compte du dispositif spécifique « 3 enfants », l'âge moyen de départ des fonctionnaires civils progresse de 6 mois passant à 60 ans et 8 mois. Les fonctionnaires classés en catégorie sédentaire sont partis, en moyenne, à 61 ans et 10 mois et même à plus de 62 ans chez les hommes sédentaires.

Le recul de l'âge possible de départ à la retraite provoque une légère remontée du taux de liquidation des pensions qui passe de 67,4 % en 2010 à 68,6 % en 2012 dans la Fonction Publique d'État et de 59,6 % à 61,1 % dans la Fonction Publique Hospitalière alors que, dans la Fonction Publique Territoriale, le taux recule passant de 55,2 % en 2010 à 53,7 % en 2012. Nous sommes toujours bien loin de la retraite à taux plein avec 75 % du dernier traitement.

Si dans les fonctions Publiques d'État et Hospitalière l'indice de liquidation et la pension moyenne augmente, l'indice stagne et la pension baisse dans la Fonction Publique Territoriale.

Le point d'indice Fonction Publique ayant été sous-revalorisé de 2007 à 2010 puis complètement gelé depuis 2011 a perdu 13 % de sa valeur, les montants de pension des retraités de ces dernières années ne sont donc pas au niveau attendu.

Les pensions liquidées en 2012 s'élèvent mensuellement, en moyenne, à 2 158€ pour les fonctionnaires d'État, à 1 475€ pour les hospitaliers et à 1 231€ pour les territoriaux.

La surcote a concerné 35,8 % (25,9 % en 2011) des agents partis en retraite en 2012 avec un niveau moyen mensuel de 293€ (196€ en 2010). Ces progressions du nombre et du niveau de surcote s'expliquent largement par le recul de l'âge de départ à la retraite.

Le nombre des nouveaux retraités concernés par la décote est en baisse à 15,2 % du total avec une décote moyenne de 96€ par mois.

A noter que le total des décotes, 8,6 millions d'€ qui impactent lourdement les plus petites retraites est bien loin de couvrir le coût global de la surcote qui s'élève à 62 millions d'€ et qui concerne essentiellement les catégories A et B.

L'écart de pension dans la Fonction Publique d'État entre les hommes et les femmes partis en 2012 reste toujours très important : de 169€ en moyenne dans la catégorie A à 99€ dans la catégorie B et 60€ dans la catégorie C.

Les polypensionnés représentent aujourd'hui une part importante des retraités de la Fonction Publique puisque 36 % des anciens fonctionnaires d'état perçoivent une pension du régime général ainsi que 71 % des anciens territoriaux ou hospitaliers.

Pouvoir d'achat

Selon un rapport récent de l'INSEE le pouvoir d'achat des ménages est en recul.

La perte sur l'ensemble de l'année 2012 s'élève à 1,5 % et la perspective pour l'année 2013 n'est guère plus réjouissante avec un recul de 0,2 % au troisième trimestre. L'INSEE attribue à ce recul plusieurs causes dont une « inflexion » des salaires ainsi qu'une hausse de l'impôt sur le revenu liée au blocage des tranches. Les retraités sont, bien évidemment, concernés par cette dernière mesure. Même si la hausse moyenne des prix a fortement ralenti ces derniers mois, certaines dépenses contraintes ont continué de progresser fortement renforçant encore la perte nette de pouvoir d'achat liée à la mise en place de la CASA de 0,3 % au 1er avril dernier. Pour 2014 les perspectives ne sont guère optimistes pour les retraités.

La dernière réforme des retraites récemment adoptée par le Parlement, par le report de la revalorisation annuelle d'avril à octobre, entérine une perte nette de pouvoir d'achat ; le gouvernement l'évaluant lui-même à 600 millions d'euros en 2014 pour l'ensemble des retraités. Quant à ceux qui touchent une retraite complémentaire du régime général, l'accord signé l'an dernier prévoyant une revalorisation égale à l'inflation moins 1 %, ils risquent d'avoir bien peu face à une hausse des prix 2014 prévue à 1,3 %.

Même si la revalorisation des tranches d'impôt sur le revenu en 2014 évitera une nouvelle hausse, l'augmentation de la TVA au 1er janvier pèsera lourdement sur le pouvoir d'achat, en particulier pour les plus petites pensions.

Quant à la mesure, certes controversée mais brutale dans sa mise en application, de l'imposition de la majoration de pension de 10 % pour trois enfants et plus, elle pèsera sur le budget des ménages de retraités concernés.

Comme on peut le constater, contrairement aux 300 plus riches au monde qui ont vu leur fortune progresser de 524 milliards de dollars l'an dernier soit + 16,5 %, le pouvoir d'achat des retraités en 2014 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices.

PROTECTION SOCIALE

Quelques informations générales :

Prévention. Les crédits qui lui sont consacrés sont en baisse de plus de 14 % dans le budget 2014, passant de 140 à 120 millions d'euros, alors que la prévention est un point fondamental dans la stratégie nationale de santé. A comparer aux 250 milliards consacrés aux soins.

Le Haut conseil du financement de la protection sociale devrait présenter ses propositions en mai 2014. Il a reçu une lettre de mission « pour travailler aux modalités de clarification, diversification et consolidation du financement de la protection sociale ». L'évolution devrait être couplée à la remise à plat de la fiscalité.

Médicaments. De plus en plus de voix s'élèvent contre le prix exorbitant de nouveaux médicaments, dont le service médical rendu n'est pas meilleur que les anciens qu'ils prétendent remplacer. C'est le cas notamment d'anticancéreux, d'anti vitamine K. Il faut mettre fin à la surconsommation, aux prescriptions inutiles voire dangereuses. Parallèlement les thérapies physiques sont en expansion et les kinés ont le vent en poupe.

Optique. L'adoption définitive de la loi Le Roux permet aux mutuelles de passer des conventions et de moduler leurs remboursements ; cette modalité était réservée aux institutions de prévoyance et aux assurances privées. Le projet de loi Hamon prévoit de pouvoir ouvrir un magasin d'optique sans être opticien à condition d'y employer des diplômés, et de vendre des lentilles et verres correcteurs en ligne.

Dentaire. C'est un secteur où les restes à charge sont insupportables et où les frais ne sont pas toujours justifiés, favorisant le tourisme dentaire. Un rapport de l'IGAS dénonce « une profession qui s'est organisée pour défendre ses intérêts et maintenir un modèle qui lui est somme toute favorable », dénonce aussi « l'inertie et l'attentisme » des pouvoirs publics et de l'assurance maladie.

Dépassements d'honoraires : Le contrat d'accès aux soins censé les limiter (engagement de ne pas aller au-delà du doublement du tarif opposable moyennant des avantages sociaux) a été signé par 9500 praticiens tous secteurs confondus, et parmi eux de nombreux médecins de secteur 1, qui pourront donc pratiquer des DH. Les contrats responsables doivent rembourser les DH des signataires, ce qui risque d'amener les mutuelles à augmenter le prix de leurs cotisations.

CASA. 1 milliard d'euros auront été détournés de la CNSA vers le FSV, alors que les besoins de financement de la perte d'autonomie préexistent au vote de la loi. On peut vraiment parler de solidarité intragénérationnelle !

La transformation des MDPH en MDA (maisons départementales des personnes handicapées / de l'autonomie), à rapprocher du projet de transformer les CODERPA en comités de l'autonomie, suscite des réticences de la part des associations de handicapés et a fait l'objet d'un débat au CNRPA. Notre représentant en dira sûrement quelques mots.

Loi Delaunay :

On en connaît maintenant l'intitulé : « loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement ». Le Premier ministre a présidé fin novembre la séance de lancement de la concertation. En février le projet de loi sera soumis au Conseil économique, social et environnemental. Il passera en Conseil des ministres début avril. Le Conseil d'Etat devra être consulté. Le Parlement sera saisi avant l'été pour un vote fin 2014. Pour la perte d'autonomie il y aura deux volets successifs : le premier portant sur le maintien à domicile devrait entrer en application dès le 1^{er} janvier 2015 ; le second sur l'hébergement en établissement sera pour la dernière partie du quinquennat.

De multiples réunions thématiques se tiennent avec les professionnels, l'ADF (association des départements de France) les organisations syndicales et de nombreuses associations. La FGR-FP est invitée à nombre d'entre elles au titre des partenaires sociaux (3 cette semaine) et a également été reçue es-qualité par une conseillère de la ministre fin décembre.

Nous avons ainsi participé aux réunions sur la place des âgés dans la société, sur la réforme de l'APA et la refondation de l'aide à domicile, sur les aidants, l'accueil temporaire et l'accueil familial, sur l'adaptation des logements individuels. Les concertations réunissant de 40 à près de 200 personnes il n'est pas simple d'y prendre la parole (1 ou 2 interventions au maximum). Les participants ne disposent pas de projets de textes mais simplement d'un diaporama. Nous ne savons pas si la loi est déjà écrite mais il est possible d'envoyer des contributions. Nous avons l'impression que le ministère concerte tous azimuts et a fourni un énorme travail. Il se déclare soucieux de l'égalité territoriale et exprime des réticences à l'égard du privé lucratif.

Sur l'APA il est question de relever les plafonds et de diminuer le ticket modérateur (participation du bénéficiaire à son plan d'aide en fonction de ses revenus). La question du surticket modérateur (facturation au-delà du tarif de référence) a été posée. L'objectif affirmé est de solvabiliser les personnes, tant pour l'aide à domicile que pour les aides techniques. Un nouveau système de tarification des aides à domicile devrait être établi ; une meilleure coordination entre le département et les services est souhaitée et il faut « déborlooser » le système.

La nécessité d'aider les aidants est dans les préoccupations majeures du ministère.

Selon l'ANAH (agence nationale de l'habitat) 2 millions de logements auraient besoin d'être adaptés ; l'objectif est d'attribuer des aides pour 80 000 d'entre eux.

Il y aura une extension des compétences de la CNSA qui devrait devenir « la maison commune des financeurs ».

D'une façon générale il existe des dispositifs nombreux mais inconnus de ceux qui auraient besoin d'en disposer. Un effort de clarification, de transparence et de simplification est demandé.

C'est dans les rencontres bilatérales que nous avons pu le mieux exprimer nos positions. Elles ont porté notamment sur l'exigence de services publics, d'un cadrage national, d'une formation des personnels intervenant assurée par le service public de formation (Education nationale, Agriculture, Santé, Enseignement supérieur et Recherche), sur l'insuffisance de l'APA, l'importance du ticket modérateur et des restes à charge, sur la politique du logement, sur l'accès à la culture, sur la barrière d'âge, sur une « Silver Economy » qui soit basée non sur la compétitivité mais sur le social, sur les financements. Nous avons demandé de ne pas oublier les fonctionnaires quand il est fait référence aux CARSAT ou à la CNAV et fait observer que le rôle du médecin traitant comme coordonnateur ne pouvait pas s'exercer dans les déserts médicaux,

Nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante sur les formations et la tendance n'est pas au grossissement de la fonction publique.

La question cruciale est celle des financements. Le volet domicile doit rester dans l'enveloppe de la CASA soit environ 645 millions, ce qui est très insuffisant au regard des ambitions affichées. Le financement du second volet serait défini dans le cadre de la refondation du financement de la protection sociale, ce qui nous laisse dans l'incertitude complète. On ne nous cache pas que c'est pour des raisons financières que la barrière d'âge subsiste, et que les rapprochements que les Maisons départementales de l'autonomie pourraient faire entre personnes âgées et handicapées (critères d'évaluation de la dépendance, aides techniques ...) excluraient toute mesure financière.

FISCALITE

COMPTE-RENDU intervention à la CE de Janvier 2014 faite avant d'avoir connaissance des propositions du Président de la République.

Depuis le changement de Gouvernement, il faut faire rapidement le point sur la mise en œuvre du projet de réforme fiscale.

* Dans un premier temps il y a eu augmentation des impôts pour les ménages (blocage du barème, augmentation des tranches, imposition des revenus du capital comme ceux du travail etc.) et augmentation des impôts pour les entreprises avec maintien du crédit impôt recherche et création du CICE (crédit impôt compétitivité emploi)

* Puis l'épisode « ras le bol fiscal » avec le matraquage des discours de l'opposition et du MEDEF, formule reprise même par le ministre des finances MOSCOVICI. Il est certain qu'en partant de 50% de non imposables, pour rééquilibrer il faut qu'il y ait une augmentation du nombre d'imposables.

* Face à cette situation le premier Ministre a proposé une remise à plat de la fiscalité qui semble pour le moment être plus ou moins en veilleuse

* Enfin pour demain et suite aux vœux du Président de la République qui a annoncé : une baisse d'impôt pour les ménages, un pacte de responsabilité avec les entreprises avec un allègement des charges et une révision de leur fiscalité, un plan important d'économies.

Dans une France libérale où tout a été privatisé : banques, poste, transports aériens et terrestres, EDF-GDF, automobile, et dans laquelle tout est fait pour développer une culture du résultat, une culture de l'individualisme il ne reste que trois domaines qui résistent à cette idéologie dominante : la protection sociale, les services publics et le droit du travail, trois domaines qui sont la cible permanente du discours ultra libéral.

Toute idéologie utilise une propagande portée par le poids des mots et le choc de clichés truqués.

Ainsi en ce qui concerne «le matraquage fiscal» «le pays où on paie le plus d'impôts au monde» sont des formules qui sciemment font l'amalgame entre tous les prélèvements obligatoires : impôts, taxes, cotisations sociales pour alimenter le budget de la protection sociale (retraites, assurance maladie, famille, chômage qui avec ses 520 Milliards est pratiquement le double de celui de l'Etat avec ses 294 Milliards. On attaque le poids de la fiscalité mais derrière sont visés les prélèvements sociaux pour remettre en cause la protection sociale, pour favoriser les assurances privées pour la santé, pour le système de capitalisation. Pour la FGR il est important de démonter ces amalgames et préciser ce que les mots et les concepts recouvrent pour permettre un contre argumentaire mais aussi pour monter ses revendications. Ainsi impôts recouvrent les notions de directs (IR, locaux) et indirects (TVA), Taxes recouvrent aussi des impôts directs (TH,TF) et indirects (TVA). Sur la notion d'affectée, elle est applicable aux cotisations sociales mais également à des taxes qui sont affectées (taxe des ordures ménagères ou télé), taxes foncières et d'habitation qui sont affectées aux budgets des collectivités locales. Quant à la taxation du capital il faut préciser la nature du capital : outil de travail ? fonds de pension ? et préciser que pour l'ISF 80 % des déclarations sont constituées de portefeuilles d'actions (capital) et non pas du prix du terrain de l'agriculteur de l'Ile de Ré. Sur la notion de fiscalisation de la protection sociale, il faut là aussi préciser que toutes les diminutions de charges sociales ont été compensées par de l'impôt d'Etat, que la CSG est déclarée, imposée, vérifiée par les services fiscaux, que les accises (tabac, alcools) alimentent pour partie le budget de la protection sociale. L'important est de garder deux budgets distincts l'un pour l'Etat et l'autre pour la protection sociale.

Ce qui pèse fortement sur le débat sur les prélèvements obligatoires c'est la dette et le chômage.

Il faut rappeler que la dette est financiarisée et qu'elle appartient aux organismes financiers, banques qui sont en très grande partie responsable du creusement de cette dette en ayant bénéficié d'avantages fiscaux, d'allègements, ce qui se traduisait par des déficits. Il faut donc se poser la question de savoir si nous serons un jour en capacité de la rembourser, s'il est possible d'en abandonner une partie et de la renégocier.

CHÔMAGE :

Cela impacte directement les retraités puisque cela se traduit par moins de rentrées fiscales, moins de rentrées pour la protection sociale (assurance maladie, retraites) mais aussi quelque fois par des situations familiales difficiles avec des enfants sans emploi. La situation du chômage est directement liée au dumping fiscal et social. Il y a donc nécessité d'une autre politique au niveau européen.

Dans le débat sur les prélèvements obligatoires il existe aussi une autre réalité très forte c'est la richesse et qu'il est indispensable de socialiser cette richesse. Pour la taxation de cette richesse il faut examiner les nombreux et nouveaux mécanismes d'accumulation dans une économie mondialisée et financiarisée.

La fiscalité, les prélèvements obligatoires de toutes sortes sont des marqueurs importants de choix de société et de la capacité de l'Etat, du politique, de jouer pleinement son rôle. La fiscalité et les prélèvements obligatoires impactent directement notre situation de retraité Dans le cadre du débat sur la politique de l'offre ou la politique de la demande, il faut rappeler que la politique de la demande au début des années 1980 s'était traduite par un déficit commercial énorme mais dire aussi qu'une politique de l'offre accompagnée d'une politique d'austérité, en particulier au niveau du pouvoir d'achat, n'est pas de nature à favoriser la consommation.



Michel SOUFFLET (Solidaires finances publiques)

Souligne le tournant pris la Tunisie lors du vote de la constitution « état civil » « égalité entre les hommes et les femmes » reconnaissance du droit syndical et du droit de grève. Rupture dans la politique du gouvernement, on passe de la sociale démocratie au social libéralisme avec le pacte proposé au Medef (rappel en 88 des « emplois nouveaux à contrainte allégée ». Jusqu'à maintenant avec crédit d'impôt recherche, pacte de compétitivité...pas de contreparties sur l'embauche ou l'investissement, pas de contrôle, pas de barrières concernant les hautes rémunérations et la part des dividendes dans la richesse produite par l'entreprise. Comparaison entre le bouclier fiscal et le mécanisme du plafonnement à 75 % des revenus des impôts payés. Concernant l'ISF mécanisme aussi scandaleux et plus opaque que le bouclier fiscal. Scepticisme sur la future réforme fiscale.

Daniel MALSOT (Bourgogne)

En réponse à la section de La Loire, ayant présidé durant 10 ans la section MGEN de Saône et Loire, je voudrais dire ce que fait la MGEN pour les retraités dans le domaine de la prévention avec la MUTUALITE :

- prévention des chutes (avec la MAIF)
- ateliers mémoires
- du bon usage du médicament
- remise à niveau de la conduite automobile
- conférences sur la maladie d'Alzheimer (prise en charge des malades et aide aux aidants).

Notre mutuelle est donc active envers tous ses adhérents en Bourgogne.

Hélène POUGNANT (Déléguée nationale)

Logement des retraités et personnes âgées.

Il existe déjà dans certaines régions ou départements des bailleurs sociaux qui, dans leurs résidences anciennes adaptent des logements au handicap quel qu'il soit, afin de laisser les personnes vieillissantes dans leur environnement. Quant aux nouvelles résidences, ces bailleurs y intègrent un certain nombre de logements adaptés. De plus, ces bailleurs cherchent à améliorer la vie de ces personnes en leur proposant, des services, en prévoyant ou en installant de petits commerces au rez-de-chaussée de ces immeubles, en instaurant un poste d'agent de maintenance qui crée du lien, en travaillant avec les associations locales ou les maisons de quartier.

Alain BRÉMOND (PACA)

Dans le 13, l'inter UCR en liaison avec le CODERPA lance une action auprès de bailleurs sociaux pour une expérience et peut être le développement de logement intergénérationnel.

L'inquiétude et le mécontentement sont importants suite aux licenciements et aux fermetures d'entreprises (Kem one, Lyondel Basell, L Foundry, SNCM, etc...)

Rappelle le refus du recours obligatoire à l'assurance individuelle pour financer la perte d'autonomie.

Claude BRUNET (SE-UNSA)

La conférence de presse du président se situe à un moment difficile pour le pays. Le manque de courage en début de quinquennat, les maladresses ministérielles ont plongé le pays dans une crise de confiance vis-à-vis du gouvernement et plus généralement des institutions.

La presse, en ne procédant pas aux analyses nécessaires, contribue à abaisser le niveau du débat et la perte de référence entraîne une perte de valeurs. La FGR, à la place qui est la sienne, doit contribuer à ramener le débat sur les valeurs de la République et de la laïcité. Le congrès doit nous donner l'occasion de réfléchir sur les vrais enjeux en dégageant les grands principes du débat corporatif.

Daniel COLIN (Centre)

Une fiscalité juste dans un système qui nourrit l'injustice relève de l'illusion. Il faut donc avant tout limiter les inégalités avant taxes et impôts en démocratisant l'économie et en développant l'économie sociale.

Le MEDEF dont il faut relativiser la représentativité mène campagne sur le coût du travail et s'appuie sur le manque de lisibilité de l'impôt pour développer un soi-disant « ras-le-bol fiscal ».

Il faut simplifier la fiscalité, faciliter le consentement à l'impôt et peut-être généraliser l'impôt progressif.

Annie EVENO (SNES)

La réduction confirmée des dépenses publiques, celles annoncées concernant le Sécurité sociale dont le Président dénonce les « excès et les abus » sont alarmantes : elles mettent en cause la Fonction Publique et le fondement de la protection sociale, il faut les combattre. La loi « sur l'adaptation de la société au vieillissement » : il convient de rester vigilant sur les financements (insuffisance actuelle prévue pour l'APA...), l'habitat (rôle des logements-foyers qui seraient dédiés à la seule perte d'autonomie (GIR- 4-3). La CNSA ne doit pas devenir un ministère bis, isolant les personnes en perte d'autonomie du reste de la population. Le contrôle de sa gestion doit s'ouvrir à toutes les organisations syndicales. Un constat positif : les organisations syndicales ont réussi à imposer leur présence active dans la concertation concernant la perte d'autonomie. Une place doit leur être faite dans les différentes instances concernant les personnes âgées.

Joël CHENET (SNUIPP)

Dans la suite d'Annie Eveno, il souligne que la préparation de la loi sur l'adaptation de la société est intéressante. La question est prise globalement, transport, logement, lien social, soins... Nous porterons jugement dès le texte connu. La question financement est première, car le cadre CASA est très restrictif. La situation politique et sociale est difficile. Inégalités qui s'accroissent, chômage, croissance faible... Le patronat demande des réductions de charge, politique suivie depuis des années, conduit à l'échec. L'INSEE pointe que salariés, retraités ont perdu du pouvoir d'achat. Inquiet car la hausse des prix en 2013 est de 0.7%. Attendons le calcul en moyenne, mais 2014 risque d'être une année blanche pour les retraités. La FGR-FP doit s'associer aux actions prévues contre le racisme et l'antisémitisme, prévoir action sur pouvoir d'achat et perte d'autonomie avant avril.



Commission exécutive nationale mardi 14, mercredi 15 janvier 2014

La commission exécutive nationale de la FGR-FP réunie les 14 et 15 janvier 2014

- s'inquiète des fermetures d'entreprises, des nouvelles vagues de licenciements massifs, et de l'aggravation des difficultés matérielles à vivre (pouvoir d'achat, santé, services publics, ...). Elle réclame à nouveau un autre partage des richesses et une véritable réforme fiscale, conditions nécessaires pour en finir avec la politique de rigueur et permettre le retour à la croissance, condition essentielle de l'inversion de la courbe du chômage.

- rappelle que la relance de l'économie et de l'emploi ne dépend pas uniquement de l'offre mais aussi de la demande à travers l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et des retraités.

- se félicite du travail important initié par la ministre chargée des personnes âgées et de l'autonomie autour de l'élaboration de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement. Elle reste vigilante quant aux mesures proposées et à leur financement. La FGR-FP, consultée au titre des partenaires sociaux, rappelle à chaque occasion sa revendication de la création de services publics autour de la prise en charge de la perte d'autonomie qui doit être financée par une cotisation progressive et universelle basée sur la totalité des revenus.

- s'inquiète fortement du climat délétère qui règne actuellement dans le pays, climat entretenu par la plupart des médias : développement du communautarisme, repli identitaire, scandales divers ... Elle exhorte les républicains à rappeler et à expliquer encore et toujours les valeurs et la société qu'ils défendent face à celles des racistes et des xénophobes soutenus par des individus qui se trompent de colère.

- La FGR-FP maintiendra ses contacts unitaires et prendra toute sa place dans ces combats.